

Procès-verbal réunion du conseil d'administration du CIAS

du 3 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	16

Etaient présents : Chantal BAILLE, Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Olivier DUBERNET, Viviane DURANTAU, Françoise DUPIOL-TACH, Frédérique FAGET, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Christine LUQUEDEY, Willy MAYO, Clément MUSSEAU, Bernard TULARS, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Claudine COLLAVINI, Carole DEVELAY, Bruno DREUMONT, Jean-Claude DUPIOL, Yvette GARDERE, Yves JEAN, Michelle LABROUCHE, Philippe LEFEBVRE, Martine NAZARIAN, Daniel SAINT-MARC,

Procurations : Michelle LABROUCHE à Frédérique FAGET

Secrétaire de séance : Christine LUQUEDEY

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

I- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- RAPPORT N°1 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

A- COMPTE ADMINISTRATIF DU CIAS

1- Vote du compte administratif 2017

Délibération n° DE-03042018-01

Olivier DUBERNET quitte la salle. Le nombre de membres présents est de 14. Viviane DURANTAU, doyenne d'âge, assure la présidence du Conseil d'administration.

Les résultats du compte administratif du CIAS sont les suivants :

EXECUTION DU BUDGET CIAS 2017				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	fonctionnement	416 715,80	417 326,96	611,16
	investissement	0,00	0,00	0,00
REPORTS 2016	en fonctionnement (002)	0,00	0,02	
	en investissement (001)	0,00	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL	416 715,80	417 326,98	611,18
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018		DEPENSES	RECETTES	
	fonctionnement	0,00	0,00	
	investissement	0,00	0,00	
	TOTAL à reporter en 2018	0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	fonctionnement	416 715,80	417 326,98	611,18
	investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	416 715,80	417 326,98	611,18

► **En dépenses :**

Les dépenses relatives au transport à la demande représentent 97 927.90 €.

Le budget du CIAS a abondé le budget annexe du service d'aide à domicile pour un montant de 179 324 € et le budget de la RPA pour 126 124 €.

La cotisation au CLIC Sud-Gironde représente 13 340 €.

► **En recettes :**

Une subvention d'équilibre de 373 009.98 € a été versée par le budget général.

Les subventions versées pour l'aide au fonctionnement du transport à domicile et les participations des usagers représentent 44 316.98 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2- Vote du compte de gestion 2017

Délibération n° DE-03042018_02

Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par M. le Trésorier.

Le Conseil d'administration adopte le compte de gestion à l'unanimité.

3- Affectation du résultat

Délibération n° DE-03042018_03

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement au compte R 002 – report en fonctionnement pour un montant de 611,18 €.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation de résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DU CIAS 2017

Résultat de fonctionnement

A-Résultat de l'exercice	611,16
B- Résultats antérieurs reportés	0,02
C- Résultat à affecter	611,18
si C est négatif, report du déficit en ligne D 002	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	0,00
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F = D+E	0,00
AFFECTATION = C	611,18
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. = Report en fonctionnement R002	611,18
DEFICIT REPORTE D 002	

B- COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RPA SAINT-JEAN

1- Vote du compte administratif 2017

Délibération n° DE-03042018_04

Olivier DUBERNET quitte la salle. Le nombre de membres présents est de 14. Viviane DURANTAU assure la présidence du Conseil d'administration.

Les résultats du compte administratif de la RPA sont les suivants :

EXECUTION DU BUDGET RPA 2017				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	fonctionnement	317 486,35	349 172,78	31 686,43
	investissement	2 117,84	55,00	-2 062,84
REPORTS 2016	en fonctionnement (002)	0,00	0,00	
	en investissement (001)	0,00	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL	319 604,19	349 227,78	29 623,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	fonctionnement	0,00	0,00	
	investissement	0,00	0,00	
	TOTAL à reporter en 2018	0,00	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	fonctionnement	317 486,35	349 172,78	31 686,43
	investissement	2 117,84	55,00	-2 062,84
	TOTAL	319 604,19	349 227,78	29 623,59

► **En dépenses :**

▪ **Groupe 1 : les dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Elles représentent un total de 75 780.54 €.

Des achats pour 24 780.09 € : Il s'agit des fluides, produits d'entretien, petit matériel, fournitures administratives, achats alimentaires et matériel, frais de petit équipement et matériel d'animation.

Les autres services extérieurs représentent 7 890.90 € : frais d'affranchissements, frais de télécommunications, téléalarme...

Les services extérieurs représentent 43 109.55 €

Il s'agit des animations, spectacles, ateliers motricité et repas fournis par le prestataire Ansamble.

▪ **Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel**

Les dépenses réalisées représentent 236 389.93 €, dont 23 903.46 € versés au Cabinet Neoptim Consulting dans le cadre de la mission d'optimisation des charges sociales.

▪ **Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure**

Elles représentent un total de 5 315.88 €. On y trouve la maintenance informatique, l'assurance, des frais divers, les droits SACEM et droits d'auteurs et les dotations aux amortissements.

► **En recettes :**

▪ **Groupe 1 : produits de la tarification**

Il s'agit de participations aux repas versés par le Département pour un ancien résident (69 €).

▪ **Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation**

Le total des recettes est de 349 085.69 € :

- 56 913 € ont été perçus au titre de remboursements de charges URSSAF,

- les prestations délivrées aux usagers s'élèvent à 54 449.26 € (repas, espace Azur),
- les remboursements des redevances OM s'élèvent à 1 182.92 €,
- le forfait autonomie versée par le Département représente 28 002 (années 2016 et 2017),
- les versements de Clairisienne pour l'année 2016 sont de 60 944.47 €,
- les remboursements de charges de personnel sont de 22 652.96 €,
- enfin, la subvention d'équilibre est de 126 124 €.

En investissement, du mobilier a été acquis pour l'aménagement du coin télévision (2 117.84 €).

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2- Vote du compte de gestion 2017

Délibération n° DE-03042018_05

Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par M. le Trésorier.

Le Conseil d'administration adopte le compte de gestion à l'unanimité.

3- Affectation du résultat

Délibération n° DE-03042018_06

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation de résultat suivante :

330797051
Code FINESS

CIAS DE LA CC DU BAZADAIS
RPA FOYER LOGEMENT SAINT-JEAN DE BAZAS

Exercice 2017

Détermination et affectation du résultat

	N° Compte	Compte	Montant proposé	Montant Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice (=classe 7 - classe 6)	120 ou 129 (1) ou 12 (2)	Excédent	31 686,43 €	0,00 €
soit A		Déficit		
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510(1) ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	11511(1) ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00 €	0,00 €
soit B	11519(1) ou 119	Report à nouveau déficitaire	0,00 €	0,00 €
Reprise sur la réserve des compensation des déficits	10686(3)	Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
soit C				
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice	1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €
comptes 116 : dépenses non-opposables aux tiers	1162(1)	Dépenses pour congés payés		
financiers	1163(4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45	0,00 €	0,00 €
soit E	1168(1)	Autres dépenses non opposables aux tiers financiers		
RESULTAT A AFFECTER soit F = A + B + C + D + E		Résultat administratif ou corrigé	31 686,43 €	0,00 €
Affectation du résultat administratif				
Réserves	1064(2)	Réserve des plus values nettes	0,00 €	0,00 €
	10682	Excédents affectés à l'investissement	2 062,84 €	0,00 €
	10683(1)	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM		
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	0,00 €	0,00 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	11510(1) ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	29 623,59 €	0,00 €
	11511(1) ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	11519(1) ou 119	Report à nouveau déficitaire	0,00 €	0,00 €
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CASF	114 ou 119 (5)	Report à nouveau déficitaire		0,00 €

(1) ESSMS privés uniquement
(2) ESSMS publics
(3) Après reprise sur le compte 10687 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après
(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°) pour les ESSMS publics.
(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du Juge de la tarification, puis 119 (en gestion non contrôlée) après la décision du Juge de la tarification ou, en cas de non-saisie du Juge de la tarification.

(1) ESSMS privés uniquement

(2) ESSMS publics

(3) Après reprise sur le compte 10687 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après

(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°) pour les ESSMS publics.

(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 119 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisie du juge de la tarification.

C- COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

1- Vote du compte administratif

Délibération n° DE-03042018_07

CIAS du Bazadais – séance du conseil d'administration du 03 avril 2018

Olivier DUBERNET quitte la salle. Le nombre de membres présents est de 14. Viviane DURANTAU assure la présidence du Conseil d'administration.

Les résultats du compte administratif du SAAD sont les suivants :

EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	fonctionnement	2 211 125,84	2 116 371,67	-94 754,17
	investissement	4 509,12	3 393,00	-1 116,12
REPORTS 2016	en fonctionnement (002)	0,00	61 277,91	
	en investissement (001)	0,00	4 550,05	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL	2 215 634,96	2 185 592,63	-30 042,33
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	fonctionnement	2 211 125,84	2 177 649,58	-33 476,26
	investissement	4 509,12	7 943,05	3 433,93
	TOTAL	2 215 634,96	2 185 592,63	-30 042,33

► En dépenses

L'évolution des dépenses d'exploitation selon les suivantes entre 2014 et 2017 :

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Achats non stockés	6 489,92	12 545,85	8 884,38	16 452,47	85,18%
Autres services extérieurs	101 595,77	125 954,97	156 467,70	145 106,20	-7,26%
Dépenses afférentes au personnel	1 718 281,86	1 875 514,63	1 845 230,27	1 941 958,19	5,24%
Dépenses afférentes à la structure	119 249,93	138 150,18	13 730,49	19 613,56	42,85%
Autres charges de gestion courante	0	0	83 334,33	84 205,47	1,05%
Charges exceptionnelles	0	0	877,34	593,95	-32,30%
Dotations aux amortissements	0	0	2 694,81	3 196,00	18,60%
déficit reporté	93 414,14	0	0	0	
TOTAL	2 039 031,62	2 152 165,63	2 111 219,32	2 211 125,84	4,73%

■ **Concernant les dépenses du groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante**

article		réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	Δ en %
60611	eau et assainissement	161,83 €	454,14 €	781,10 €	72,00%
60612	énergie, électricité	314,12 €	5 564,56 €	4 507,54 €	-19,00%
60622	produits d'entretien	379,76 €	15,86 €	0,00 €	-100,00%
60623	fournitures d'atelier	0,00 €	0,00 €	82,40 €	
60624	fournitures administratives	3 928,66 €	1 109,17 €	3 768,95 €	239,80%
60628	autres fournitures	0,00 €	274,48 €	0,00 €	-100,00%
6063	alimentation	0,00 €	80,07 €	0,00 €	-100,00%
6066	fournitures médicales	7 651,82 €	1 386,10 €	5 579,43 €	302,53%
6068	autres achats non stockés	109,66 €	0,00 €	1 733,05 €	
6251	voyages et déplacements	107 215,65 €	115 373,28 €	111 207,57 €	-3,61%
6257	réception		60,37 €	445,05 €	637,20%
6261	frais d'affranchissements	9 112,78 €	9 275,17 €	9 483,81 €	2,25%
6262	frais de télécommunication	8 478,36 €	8 570,50 €	14 452,71 €	68,63%
6283	prestation de nettoyage à l'extérieur	1 032,45 €	2 926,98 €	3 041,69 €	3,92%
6287	remboursement de frais		16 519,61 €	3 267,56 €	-80,22%
6288	autres	115,73 €	3 741,79 €	3 207,81 €	-14,27%
Total groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante		138 500,82 €	165 352,08 €	161 558,67 €	-2,29%

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante ont diminué de 2.29%.

Les fournitures médicales (EPI) ont augmenté de 302.53 % du fait de la fourniture de nouveaux équipements.

L'augmentation des charges de télécommunications est due à des erreurs de facturation d'Orange suite à la mise en œuvre du BVPN.

Les frais de déplacements ont diminué globalement de 3.61%. Si l'on analyse les seuls frais kilométriques rattachés à l'année 2017, les résultats sont les suivants :

	kilométrage				évolution 2016-2017
	2014	2015	2016	2017	
secteur Bazas	153 638,84	166 989,52	161 349,97	165 243,57	2,41%
secteur Captieux	54 876,60	101 727,51	92 088,22	94 030,99	2,11%
secteur Grignols	39 528,32	77 484,02	73 854,12	67 317,92	-8,85%
TOTAL	248 043,76	346 201,05	327 292,31	326 592,48	-0,21%

	frais kilométriques				évolution 2016-2017
	2014	2015	2016	2017	
secteur Bazas	50 876,25 €	53 153,15 €	50 694,95 €	51 768,48 €	2,12%
secteur Captieux	16 463,04 €	32 454,96 €	29 579,48 €	30 350,24 €	2,61%
secteur Grignols	11 810,51 €	25 045,29 €	24 379,23 €	21 669,51 €	-11,11%
TOTAL	79 149,80 €	110 653,40 €	104 653,66 €	103 788,23 €	-0,83%

Les effets de la mise en place des nouveaux secteurs (novembre 2017) sont mineurs. Il faudra attendre la fin du premier semestre 2018 pour analyser les premiers impacts de la nouvelle sectorisation sur les kilomètres effectués par les agents.

▪ **Concernant les dépenses du groupe 2 : dépenses afférentes au personnel**

article		réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	Δ en %
62111	personnel administratif	0,00 €	17 652,31 €	9 226,61 €	-47,73%
6226	honoraires	0,00 €	16 604,40 €	0,00 €	-100,00%
6227	frais d'actes et de contentieux	0,00 €	3 043,00 €	0,00 €	-100,00%
6332	allocation logement	6 339,19 €	6 501,23 €	7 079,51 €	8,89%
6333	participation des employeurs à la formation professionnelle	0,00 €	540,00 €	0,00 €	-100,00%
6336	cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	30 573,52 €	29 131,82 €	12 702,26 €	-56,40%
6338	autres impôts	3 537,75 €	2 724,94 €	2 953,57 €	8,39%
64111	rémunération principale	1 042 019,16 €	889 737,63 €	883 142,80 €	-0,74%
64112	NBI, supplément familial	12 210,44 €	12 976,06 €	11 934,44 €	-8,03%
64113	prime de service	0,00 €	51 984,72 €	0,00 €	-100,00%
64116	indemnités de préavis et de licenciement	11 648,28 €	0,00 €	0,00 €	
641188	autres indemnités	0,00 €	23 134,83 €	76 721,96 €	231,63%
64131	rémunération principale	396 279,22 €	407 368,73 €	609 632,63 €	49,65%
64138	autres indemnités	1 437,80 €	60 452,10 €	9 170,64 €	-84,83%
6416	emplois d'insertion	21 904,40 €	26 674,33 €	0,00 €	-100,00%
64511	URSSAF	130 027,96 €	55 036,75 €	64 800,37 €	17,74%
64513	caisses de retraite	0,00 €	13 871,74 €	2 241,49 €	-83,84%
64514	ASSEDIC	0,00 €	27 698,45 €	37 877,07 €	36,75%
64515	CNRACL	106 423,19 €	71 540,24 €	78 974,20 €	10,39%
64518	cotisations aux autres organismes sociaux (CNP, CNAS, FIPHFP)	108 778,04 €	123 038,69 €	131 277,37 €	6,70%
64524	cotisations ASSEDIC		2 544,69 €	0,00 €	-100,00%
6475	médecine du travail	4 335,68 €	2 973,61 €	4 223,27 €	42,03%
Total groupe 2 : dépenses de personnel		1 875 514,63 €	1 845 230,27 €	1 941 958,19 €	5,24%

Les charges de personnel ont progressé de 5.24% du fait d'une augmentation des recrutements d'agents occasionnels (23 ETP). Il est à noter un nombre important d'arrêts de maladie de longue durée.

▪ **Concernant les dépenses du groupe 3 : afférentes à la structure**

article		réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	Δ en %
6135	locations mobilières	799,92 €	3 253,28 €	3 856,35 €	18,54%
614	charges locatives	960,00 €	960,00 €	960,00 €	0,00%
61521	entretien bâtiments	36,80 €	188,62 €	403,23 €	113,78%
61561	informatique	6 798,30 €	1 274,88 €	247,24 €	-80,61%
61568	autres	648,43 €	2 243,76 €	6 181,09 €	175,48%
6161	multirisques	1 789,53 €	4 388,09 €	7 543,86 €	71,92%
6182	documentation générale	469,00 €	468,98 €	186,26 €	-60,28%
6184	concours divers (cotisations)	182,26 €	181,88 €	180,27 €	-0,89%
6188	autres frais divers	247,47 €	0,00 €	0,00 €	
623	publicité, publications	0,00 €	357,00 €	0,00 €	-100,00%
627	services bancaires et assimilés	17,25 €	35,23 €	55,26 €	56,85%
63511	contribution économique territoriale	0,00 €	378,77 €	0,00 €	-100,00%
6541	créances admises en non valeurs	79,15 €	676,73 €	0,00 €	-100,00%
6542	créances éteintes	0,00 €	0,00 €	61,60 €	
6558	quotes-parts de résultat sur opérations d'un autre groupement	56 091,47 €	56 895,58 €	54 637,24 €	-3,97%
6588	autres	0,00 €	25 762,02 €	29 506,63 €	14,54%
6718	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courantes	1,64 €	0,00 €	461,26 €	
673	titres annulés sur exercices antérieurs	7 214,15 €	609,85 €	0,00 €	-100,00%
678	autres charges exceptionnelles	60 444,81 €	267,49 €	132,69 €	-50,39%
68112	immobilisations corporelles	2 370,00 €	2 694,81 €	3 196,00 €	18,60%
Total groupe 3 : dépenses afférentes à la structure		138 150,18 €	100 636,97 €	107 608,98 €	6,93%

Les dépenses afférentes à la structure ont augmenté de 6.93%. On constate une diminution de la cotisation au RPDAD (-3.97%).

Les charges d'assurance ont progressé du fait d'un ajustement de l'assurance « missions collaborateurs » aux kilomètres effectués par les agents.

Les régularisations des versements des dotations au RPDAD sont portées au compte 6588 et représentent 29 506.63 €.

► En recettes

RECETTES	2014	2015	2016	2017	évolution 2016-2017
produits de la tarification	1 732 446,27	1 743 073,00	1 737 658,11	1 775 558,65	2,18%
autres produits relatifs à l'exploitation	214 163,49	376 896,49	379 271,86	340 490,67	-10,23%
produits financiers et produits non encaissables	4 062,96	61 815,54	16 107,47	322,35	-98,00%
excédent reporté	14 614,64	9 840,39	39 459,79	61 277,91	55,29%
TOTAL	1 965 287,36	2 191 625,42	2 172 497,23	2 177 649,58	0,24%

■ Concernant les recettes du groupe 1 : produits de la tarification

article		réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	Δen%
7311111	aide médicale - PA	0,00 €	92 994,91 €	1 746,51 €	-98,12%
7312118	aide médicale - handicapés - quote-part autres ESMs	0,00 €	118 955,13 €	115 818,49 €	-2,64%
7312111	aide médicale - handicapés - quote-part autres ESMs	126 161,59 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
7331111	département personnes âgées	1 084 037,42 €	1 078 066,33 €	1 174 853,13 €	8,98%
733211	Département handicapés dotation FAM	111 164,87 €	4 037,98 €	17 229,81 €	326,69%
733218	Département handicapés dotation globale autres ESMs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
73412	usagers personnes âgées	142 119,25 €	159 919,77 €	175 224,92 €	9,57%
73421	usagers personnes handicapées	15 789,47 €	14 922,53 €	15 708,22 €	5,27%
7348	usagers - autres secteurs	99 587,23 €	121 383,66 €	129 193,29 €	6,43%
73841	autres financeurs - Pr. À charge de la CAF	0,00 €	104,76 €	0,00 €	-100,00%
7388	autres financeurs	164 213,17 €	147 273,04 €	145 784,28 €	-1,01%
Total groupe 1 : produits de la tarification		1 743 073,00 €	1 737 658,11 €	1 775 558,65 €	2,18%

Le produit de la tarification a augmenté de 2.18 %. Ceci s'explique par une augmentation de l'activité et à une revalorisation des tarifs.

▪ **Concernant les recettes du groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation**

article		réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	Δen%
6419	remboursements sur rémunérations du personnel	46 645,69 €	61 413,06 €	161 166,67 €	162,43%
6479	remboursements sur autres charges sociales	245,10 €	34 305,30 €	0,00 €	-100,00%
706	prestations de services	5 631,70 €	0,00 €	0,00 €	
747	fonds à engager	0,00 €	47 318,73 €	0,00 €	-100,00%
7488	autres	324 374,00 €	236 104,33 €	179 324,00 €	-24,05%
7541	formation professionnelle	0,00 €	122,90 €	0,00 €	-100,00%
7588	autres produits divers de gestion courante	0,00 €	7,54 €	0,00 €	-100,00%
Total groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation		376 896,49 €	379 271,86 €	340 490,67 €	-10,23%

Les recettes du groupe 2 ont diminué de 10.23%. Les remboursements sur rémunérations du personnel ont progressé de 162.43%.

La subvention d'équilibre versée par la CdC a diminué de 24.05 %. Estimée sur la base d'une surévaluation des heures attendues (erreur du logiciel Apoweb), la subvention a été réduite en fin d'année alors qu'elle aurait dû augmenter. En conséquence, la subvention ne couvre pas le déficit du service.

▪ **Concernant les recettes du groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables**

7718	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 087,14 €	1 200,00 €	306,75 €	-74,44%
773	mandats annulés	0,00 €	26,23 €	0,00 €	-100,00%
778	autres produits exceptionnels	56 728,40 €	14 881,24 €	15,60 €	-99,90%
Total groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables		61 815,54 €	16 107,47 €	322,35 €	-98,00%
002	excédent reporté	9 840,39 €	39 459,79 €	61 277,91 €	55,29%
TOTAL GENERAL		2 191 625,42 €	2 172 497,23 €	2 177 649,58 €	0,24%

L'excédent reporté de 2016 a augmenté de 55.29% mais il ne couvre pas les besoins du service, d'où un résultat d'exploitation de -33 476.26 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2- Vote du compte de gestion 2017

Délibération n° DE_03042018_08

Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par M. le Trésorier.

Le Conseil d'administration adopte le compte de gestion à l'unanimité.

3- Affectation du résultat

Délibération n° DE_03042018_09

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation de résultat suivante :

330033408

Code FINESS

CIAS DE LA CC DU BAZADAIS

SERVICE AIDE A DOMICILE CIAS DE LA CC DU BAZADAIS

Exercice 2017

Détermination et affectation du résultat

	N° Compte	Compte	Montant proposé	Montant Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice (=classe 7 - classe 6)	120 ou 129 (1)	Excédent		0,00 €
	ou 12 (2)	Déficit	94 754,17 €	
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510(1) ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	61 277,91 €	0,00 €
	11511(1) ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	11519(1) ou 119	Report à nouveau déficitaire	0,00 €	0,00 €
Reprise sur la réserve des compensation des déficits	10686(3)	Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice comptes 116 : dépenses non-opposables aux tiers financiers	1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €
	1162(1)	Dépenses pour congés payés		
	1163(4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45	0,00 €	0,00 €
	1168(1)	Autres dépenses non opposables aux tiers financiers		
RESULTAT A AFFECTER soit F = A + B + C + D + E		Résultat administratif ou corrigé	-33 476,26 €	0,00 €

Affectation du résultat administratif

Réserves	1064(2)	Réserve des plus values nettes	0,00 €	0,00 €
	10682	Excédents affectés à l'investissement	0,00 €	0,00 €
	10683(1)	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM		
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	0,00 €	0,00 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	11510(1) ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	11511(1) ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	11519(1) ou 119	Report à nouveau déficitaire	33 476,26 €	0,00 €
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CASF	114 ou 119 (5)	Report à nouveau déficitaire		33 476,26 €

(1) ESSMS privés uniquement

(2) ESSMS publics

(3) Après reprise sur le compte 10687 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après

(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°) pour les ESSMS publics.

(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 119 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisie du juge de la tarification.

III- RAPPORT N°2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Délibération n° DE_03042018_10

L'article 107 de la loi NOTRe est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que le débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

▪ **Le contenu du ROB**

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le projet de rapport d'orientation budgétaire du CIAS du Bazadais pour l'année 2018, adressé aux membres du Conseil d'administration avec la note de présentation, fait l'objet d'un débat.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

⇒ **D'APPROUVER** le rapport d'orientation budgétaire du CIAS du Bazadais pour l'année 2018.

IV- RAPPORT N°3 : AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'AIDE A DOMICILE

Délibération n° DE_03042018_11

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration que le Conseil Départemental de la Gironde a adressé à l'UDCCAS le tarif horaire applicable en 2018 aux membres du Réseau Public Départemental d'Aide à domicile.

Le tarif horaire est arrêté pour l'année 2018 à **21.94 € à compter du 1^{er} janvier**. Toutefois, compte tenu d'une application différée au 1^{er} mars 2018, le tarif horaire unique applicable à cette date est le suivant : **21.98 €**.

Pour mémoire, le tarif en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017 était de 21,75 € de l'heure.

Ce prix concerne l'ensemble des heures réalisées en mode prestataire. Les caisses de retraite qui appliquent le tarif CNAV y font exception.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'AUGMENTER** le tarif horaire à 21.98 € ;
- ⇒ **D'APPLIQUER** cette augmentation au 1^{er} avril 2018.

V- RAPPORT N° 4 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CIAS DU BAZADAIS AU CLIC SUD-GIRONDE

Délibération n° DE_03042018_12

Par délibération n°DE_10122015_02 en date du 10 décembre 2015, le Conseil d'administration du CIAS du Bazadais approuvait l'adhésion du CIAS au CLIC Sud-Gironde au 1^{er} janvier 2016.

Les statuts du CLIC ayant été modifiés en novembre 2017, il est nécessaire de désigner des représentants du CIAS au CLIC :

- ⇒ 4 représentants titulaires et 4 suppléants pour siéger à l'Assemblée générale, dont 2 représentants titulaires et 2 suppléants siégeront au Conseil d'administration.

Sont candidats :

- représentants titulaires :

- Olivier DUBERNET
- Françoise DUPIOL-TACH
- Michelle LABROUCHE
- Christine LUQUEDEY

- représentantes suppléantes :

- Chantal BAILLE
- Aline BETEILLE
- Martine LAGARDERE
- Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Le Conseil d'administration, appelé à délibérer, décide à l'unanimité de désigner les représentants suivants au CLIC Sud-Gironde :

- représentants titulaires à l'Assemblée générale :

- Olivier DUBERNET
- Françoise DUPIOL-TACH
- Michelle LABROUCHE
- Christine LUQUEDEY

- représentantes suppléantes à l'Assemblée générale :

- Chantal BAILLE
- Aline BETEILLE
- Martine LAGARDERE
- Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

- représentants titulaires au Conseil d'administration :

- Olivier DUBERNET
- Christine LUQUEDEY

- représentantes suppléantes au Conseil d'administration :

- Françoise DUPIOL-TACH
- Michelle LABROUCHE